

Affaire Livedoor: la justice enfonce le clou

Incarcéré depuis maintenant plus de deux mois, avec quatre autres anciens dirigeants pour avoir transformé un bénéfice en perte, Takafumi Horié est aujourd'hui sous le coup d'une nouvelle plainte déposée lundi par la Securities and Exchange Surveillance Commission (SESC), le gendarme boursier nippon.

Selon le communiqué du SESC, Livedoor a fait état d'un bénéfice imposable de quelque **5 milliards de yens** (environ 36 millions d'euros) pour le semestre achevé en septembre 2004, tandis que les vrais comptes aboutissaient à une perte avant impôts de **310 millions de yens**. L'homme est désormais accusé de falsification comptable. Le 13 février, le Parquet de Tokyo avait déjà formellement inculqué Takafumi Horié et ses complices présumés de manipulation de cours, les accusant d'avoir diffusé en 2004 de fausses informations dans le but de tromper les investisseurs. La Bourse de Tokyo a d'ailleurs annoncé, en toute logique, qu'elle procéderait à la radiation du groupe de la cote dès le mois d'avril. Le titre Livedoor, a progressé de 15,15% mardi sur fond de spéculations laissant entendre une possible OPA sur le groupe. Depuis la perquisition des juges au mois de janvier le titre a perdu plus de 90% de sa valeur.